

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain		x		Jean Teurnier
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie		x		Florine Lefebvre
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	20-mars-25
Début de séance	19h00
Fin de séance	20h45

Numéro	DEL_030425_006_CALotissement	Compte administratif– Lotissement « Centre bourg »
Nomenclature	7.1.2	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Morgane Bonnet, 2nd adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024, dressé par M. Jean Teurnier, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Maire étant sorti de la salle :

1°) Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	2023	2024		Résultat 2024	Solde cumulé
		Recettes	Dépenses		
Fonctionnement		-00 €	-00 €	-00 €	-00 €
Investissement	193,97 €	-00 €	-00 €	-00 €	193,97 €
		-00 €	-00 €	-00 €	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications de la balance 2024 établie par Monsieur le Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Unanimité

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 3 avril 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

